

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président,

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Mmes Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, M. Gérald FRANÇOIS, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mme Joëlle di SANGRO, M. François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX, M. Jacques LAMBLIN, Mme Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Jean-Pierre SCHEIRLINCK, Mmes Claudine COLAS, Mélanie CHERRIER, MM. Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Alain FORTIER, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Bruno MINUTIELLO, Hervé BERTRAND, Mme Edith BAGARD (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à Mme. Joëlle DI SANGRO*), Pascal BAUCHE, Christian FLAVENOT (*pouvoir à M. François FRASNIER*), Mmes Annie GUILLEMOT (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), Alexandra HUGO (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Anne LASSUS (*pouvoir à Mme. Rose-Marie FALQUE*), Catherine LAURAIN, M. Jean-Luc LEFEUVRE, Mme Catherine PAILLARD, MM. Benoit TALLOT (*pouvoir à Mme. Laurie JOCHAUD du PLESSIX*), Thibault VALOIS, Mmes Marie VIROUX (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Michèle WALTER, MM. Pascal BURGAIN (*remplacé par M Jean-Pierre SCHEIRLINCK*), Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), M. Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Mme Marie-Françoise MEYER, M. Jean-Marie LARDIN (*pouvoir à M. Christian TISSOUX*),

ÉTAIENT ABSENTS : M. Michel BOESCH, Mmes Anne-Marie di MARINO, Brigitte FLEURANTIN, M. Aziz SAHIN, Mme Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES, M. Vincent VAUTHIER.

RAPPORTEUR : M. Fernand PHILIPPE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 6 DECEMBRE 2019 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2019-247 : Ressources humaines – Attribution d'une convention de participation pour les risques prévoyance et santé à compter du 1^{er} janvier 2020

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2019-212 du 24 octobre 2019 par laquelle le Conseil Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique en date du 6 novembre 2019.

Après avoir recueilli l'avis du Comité Technique le 19 juin 2019 et du Conseil Communautaire le 27 juin 2019, la collectivité a mis en concurrence son marché de protection sociale complémentaire pour le risque Frais de Santé et pour le risque Prévoyance dans le cadre d'une convention de participation à compter du 1^{er} janvier 2020.

A l'issue de l'analyse des offres et de la Commission d'Attribution des Offres du 25 octobre 2019, il est proposé d'attribuer le marché :

- Prévoyance à l'organisme IPSEC,
- Frais Santé à l'organisme MUTEST.

Il est également proposé de fixer le montant de la participation mensuelle à :

- Prévoyance : 80 € maximum par agent.
- Frais Santé : selon le tableau ci-dessous

Agent de moins de 30 ans	Montant participation collectivité
Agent seul	3,56 €
Agent + Conjoint	4,48 €
Agent + Conjoint + 1 enfant	12,82 €
Agent + Conjoint + 2 enfants ou plus	21,15 €
Agent seul + 1enfant	11,89 €
Agent seul + 2 enfants ou plus	20,22 €
Agent de plus de 30 ans	Montant participation collectivité
Agent seul	18,37 €
Agent + Conjoint	34,10 €
Agent + Conjoint + 1 enfant	42,44 €
Agent + Conjoint + 2 enfants ou plus	50,77 €
Agent seul + 1enfant	26,70 €
Agent seul + 2 enfants ou plus	35,03 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- D'autoriser la prise en charge des cotisations mensuelles suivantes :
 - Prévoyance : 80 € maximum par agent,
 - Frais Santé : selon le tableau ci-dessous

Agent de moins de 30 ans	Montant participation collectivité
Agent seul	3,56 €
Agent + Conjoint	4,48 €
Agent + Conjoint + 1 enfant	12,82 €
Agent + Conjoint + 2 enfants ou plus	21,15 €
Agent seul + 1enfant	11,89 €
Agent seul + 2 enfants ou plus	20,22 €
Agent de plus de 30 ans	Montant participation collectivité
Agent seul	18,37 €
Agent + Conjoint	34,10 €
Agent + Conjoint + 1 enfant	42,44 €
Agent + Conjoint + 2 enfants ou plus	50,77 €
Agent seul + 1enfant	26,70 €
Agent seul + 2 enfants ou plus	35,03 €

- De prévoir les crédits correspondants au budget principal et assainissement,
- D'autoriser le Président à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Baccarat, le 28 novembre 2019.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20191128-2019-247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2019